



**CODE D'ÉTHIQUE SPORTIVE**  
**ORGANISATION RINGUETTE BOUCHERVILLE**

**Nouvelle version**  
**15 mai 2022**



## 1. AVANT-PROPOS

### 1.1 Qu'est-ce qu'un code d'éthique sportive?

C'est l'ensemble des règles et devoirs qui régissent une organisation sportive et qui encadre la conduite et les rapports entre les membres de celle-ci. Ces règles et devoirs sont basés sur des principes et valeurs morales auxquels s'identifient et se rallient tous les membres.

### 1.2 À qui s'adresse le code d'éthique sportive de Ringuette Boucherville?

Le code d'éthique s'adresse à tous les membres de l'Organisation Ringuette Boucherville (ORB), soit les membres du Conseil d'administration, le personnel entraîneur (entraîneurs en chef, assistants-entraîneurs, gérants), les parents, les joueuses et les bénévoles, et ce, peu importe leur statut ou leur ancienneté à l'intérieur de l'organisation.

Chaque membre s'engage, lors de son adhésion à l'ORB, à respecter l'entièreté du code d'éthique sous peine de subir les sanctions possibles qui peuvent aller du simple avertissement verbal à l'expulsion de l'ORB. Nul ne peut être tenu d'adhérer à une organisation, mais, s'il le fait, il est de son devoir de se conformer en tout point à ses règles de conduite en vertu du lien contractuel librement établi entre lui et l'organisation.

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration, en plus de leurs obligations à titre de personnel entraîneur, parents ou joueuses s'il y a lieu, ils doivent aussi se soumettre et respecter le Code d'éthique du Conseil d'administration de l'ORB.

### 1.3 Pourquoi un code d'éthique sportive?

Plus une organisation compte d'intervenants, plus les rapports humains deviennent nombreux, complexes et parfois générateurs de tensions. L'application d'un code d'éthique peut prévenir les sources de problèmes internes et sensibiliser les divers intervenants de façon qu'ils puissent vivre pleinement et en harmonie leur implication dans l'ORB quel qu'en soit le niveau.

Le code d'éthique vient en quelque sorte délimiter l'espace qu'il faut accorder aux libertés des individus de façon à ne pas nuire à celles des autres individus ou à la réputation et l'efficacité de l'organisation tout entière. Il ne s'agit donc pas d'éliminer les sources de plaisirs des uns, mais plutôt de les contrôler pour éviter les abus envers les autres. Pour réaliser ces objectifs, le code d'éthique entend favoriser un juste équilibre entre les libertés et les obligations de tous et chacun.



Le code d'éthique sportive de Ringuette Boucherville s'applique dans le cadre de toutes les activités de l'ORB reliées à la pratique de la ringuette, mais aussi lors des événements spéciaux rassemblant les membres de l'ORB, lors des séjours à l'hôtel ou lors d'activités organisées par les équipes où les parents sont présents. Les joueuses d'âge mineur sont avant tout sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux.

Finalement, le code d'éthique sportive de Ringuette Boucherville permettra d'apporter plusieurs avantages pour tous...

- Éviter des excès ou abus préjudiciables à l'ensemble des membres.
- Faciliter le respect entre les membres et un esprit de camaraderie.
- Favoriser un sentiment de fierté et d'appartenance envers l'ORB.
- Maintenir une grande participation des membres à toutes les activités.
- Soutenir une implication assidue des membres avec l'objectif d'en retirer du plaisir.
- Contribuer à faire adopter des comportements acceptables.
- Favoriser l'esprit sportif.
- Faciliter le travail du Conseil d'administration et du Comité de discipline au besoin.



## 2. RÈGLES DE CONDUITE

### 2.1 Quelles sont les règles de conduite attendues pour chacun des membres?

Les règles de conduite pour chacun des membres de l'ORB (personnel entraîneur, parents et joueuses) sont définies dans les formulaires d'adhésion au Code d'éthique ainsi qu'à l'Annexe I du présent document. Ringuette Boucherville exige à chacun de ses membres de lire et de signer le code d'éthique correspondant à leur niveau d'implication en début de chaque saison.

Les règles de conduite permettent à tous de retirer du plaisir dans la pratique de la ringuette, et ce, dans un environnement sain, respectueux, sans abus et sans violence.

### 2.2 Quelles sont les sanctions prévues en cas de non-respect des règles de conduite?

En cas de non-respect de ses obligations, un membre peut se voir appliquer des sanctions et des codes d'infraction en fonction de l'offense commise et de la fréquence des récidives. En cas de plus d'une infraction pour le même événement, la ou les sanctions seront appliquées selon le code de l'infraction le plus élevé.

En cas de sanctions appliquées par Ringuette Québec lors des parties, le Comité de discipline de l'ORB doit en être avisé et pourra appliquer une sanction en vertu du code d'éthique sportive de Ringuette Boucherville selon la gravité du geste posé par le membre concerné.

Voici des sanctions qui peuvent être appliquées suite à une offense au code d'éthique :

- Avertissement verbal
- Avertissement par lettre
- Geste réparateur (ex. excuses écrites ou publiques, activité de bénévolat, etc.)
- Confiscation d'un appareil et remise à la sortie des chambres (ex. dans le cas d'une utilisation d'un téléphone cellulaire à mauvais escient)
- Audience auprès du Comité de discipline
- Imposition de suspension
- Expulsion de l'ORB



### 3. COMITÉ DE DISCIPLINE

#### 3.1 Comment est formé le Comité de discipline de l'ORB?

Le Comité de discipline de l'ORB est composé d'un minimum de trois (3) membres du Conseil d'administration, nommés par celui-ci au besoin. Son rôle est d'entendre les versions des parties et d'émettre des recommandations au Conseil d'administration (sanctions disciplinaires, exclusion, etc.)

Si un ou plusieurs des membres du Comité de discipline sont en conflit d'intérêt avec la joueuse ou la personne visée par la plainte, le Conseil d'administration devra nommer un ou des remplaçants. Aucun membre du Comité de discipline ne peut être de la même catégorie que la joueuse ou personne visée, si c'est le cas, le Conseil d'administration devra aussi nommer un remplaçant.

#### 3.2 Quel est le mode de fonctionnement du Comité de discipline en cas de plainte?

Voici de quelle façon doivent être traitées les plaintes ou informations reçues laissant présumer qu'une infraction aurait été commise selon le code d'éthique sportive de l'ORB :

1. Toute plainte ou tout événement qui laisse croire qu'une infraction aurait été commise par un membre de l'organisation doit être rapporté par écrit en main propre ou par courriel à un des membres du Conseil d'administration de l'Organisation Ringuette Boucherville.
2. Dans les cinq (5) jours suivants la réception de la plainte ou de l'événement, le membre aillant réceptionné la plainte devra en informer le reste des membres du Conseil d'administration. Le Comité de discipline devra alors se rencontrer rapidement pour étudier la plainte ou l'information reçue.
3. Si la personne visée par la plainte est d'âge mineur et qu'une audience est nécessaire devant le Comité de discipline, celle-ci devra être accompagnée d'un parent ou d'un tuteur légal.
4. Suite à l'étude de la plainte, le Comité de discipline détermine s'il y a lieu d'y donner suite et émet des recommandations au Conseil d'administration.



5. Dans les 30 jours suivants la réception de la plainte ou de l'événement, le Conseil d'administration se doit de rendre sa décision en s'appuyant sur les recommandations du Comité de discipline, selon la gravité de l'événement.
6. Suite à la décision finale du Conseil d'administration, le Comité de discipline la rendra par écrit à toutes les personnes concernées par la plainte. En cas d'expulsion d'un membre de l'ORB, une copie de cette décision sera également transmise au responsable des loisirs de la Ville de Boucherville et / ou de Varennes (selon le lieu de résidence de la personne ayant commis la ou les infractions).
7. Toutes les plaintes seront enregistrées dans un registre par un membre désigné sur le Comité de discipline.

Dans les cas plus graves, comme dans un cas de harcèlement, violence ou agression verbale, psychologique, physique ou sexuelle, les parents ou tuteurs légaux seront avisés d'aller porter plainte à la police contre le présumé agresseur. Ce dernier sera immédiatement suspendu s'il est membre de l'ORB. La plainte sera également signalée aux responsables des loisirs de la Ville de Boucherville et / ou de Varennes.



# **ANNEXE I**

## **RÈGLES DE CONDUITE ET NIVEAUX D'INFRACTION**



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LES JOUEUSES

<b>CODE JAUNE (INFRACTION LÉGÈRE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avertissement verbal</li><li>▪ Avertissement par lettre</li><li>▪ Geste réparateur (ex. excuses écrites ou publiques)</li><li>▪ Confiscation d'un appareil et remise à la sortie des chambres (ex. dans le cas d'une utilisation d'un téléphone cellulaire à mauvais escient)</li><li>▪ Autre sanction légère déterminée par le Comité de discipline</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sanction qui peut être appliquée directement par le personnel entraîneur.</li><li>▪ Un rapport de l'événement est transmis au Comité de discipline de l'ORB.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DES JOUEUSES</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Observer rigoureusement les règles du jeu et la vision de l'esprit sportif.</li><li>▪ Respecter le personnel entraîneur et obéir à leurs consignes établies lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.</li><li>▪ Accepter et respecter les décisions et directives des arbitres.</li><li>▪ Respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs partisans qui ne doivent pas devenir des ennemis.</li><li>▪ Faire preuve d'autodiscipline.</li><li>▪ Poursuivre son engagement envers ses coéquipières, le personnel entraîneur et son équipe jusqu'au bout.</li><li>▪ Respecter l'intimité de ses coéquipières, en utilisant aucun téléphone cellulaire, appareil photo ou vidéo dans les chambres. Un cellulaire sera toléré uniquement s'il est destiné à diffuser de la musique.</li></ul>	



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LES JOEUSES (suite)

<b>CODE ORANGE OU 2<sup>ÈME</sup> INFRACTION POUR UN MÊME ÉVÉNEMENT (INFRACTION GRAVE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avertissement par écrit</li><li>▪ Imposition de suspension</li><li>▪ Geste réparateur (ex. excuses écrites ou publiques)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Convocation pour audience devant le Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ Copie de l'avertissement écrit adressée au Comité de discipline de l'ORB.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DES JOEUSES</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Jouer pour s'amuser en se rappelant que la ringuette n'est pas une fin mais un moyen. Aucuns moyens illégaux ou tricherie pour gagner ne seront tolérés.</li><li>▪ Engager toutes ses forces et son implication dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire. La victoire comme la défaite sont des conséquences du plaisir de jouer.</li><li>▪ Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.</li><li>▪ Accepter la défaite en étant satisfait de l'effort accompli et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire.</li><li>▪ Avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire en s'exprimant poliment et en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème. Et ce de façon verbale, non-verbale, physique et virtuelle.</li></ul>	



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LES JOUEUSES (suite)

<b>CODE ROUGE OU 3<sup>ÈME</sup> INFRACTION POUR UN MÊME ÉVÉNEMENT (INFRACTION TRÈS GRAVE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Imposition de suspension</li><li>▪ Avertissement final par lettre</li><li>▪ Expulsion de l'ORB</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Convocation pour audience devant le Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ Copie de l'avertissement ou de la décision écrite adressée au Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ En cas d'expulsion du membre de l'ORB, les responsables des loisirs de la Ville de Boucherville ou de Varennes en seront aussi avisés par écrit.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DES JOUEUSES</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Apporter la même considération et collaboration à toutes ses coéquipières.</li><li>▪ Accepter les erreurs de ses coéquipières et aider celles qui ont plus de difficultés.</li><li>▪ Toujours rester maître d'elle afin que la ringuette, un sport parfois robuste, ne devienne pas un sport brutal et violent.</li><li>▪ Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.</li><li>▪ Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de ses coéquipières, entraîneurs et dirigeants. Ne jamais s'en servir pour provoquer l'adversaire ou une autre personne en lien avec le sport.</li><li>▪ Ne jamais être sous l'effet ou en possession d'alcool, de drogue ou tout autre produit de dopage sportif lors d'activités sur et hors glace.</li><li>▪ Aucune forme d'intimidation / altercation verbale ou physique ne sera tolérée.</li></ul>	



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LE PERSONNEL ENTRAÎNEUR

<b>CODE JAUNE (INFRACTION LÉGÈRE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avertissement verbal</li><li>▪ Avertissement par lettre</li><li>▪ Geste réparateur (ex. excuses écrites ou publiques)</li><li>▪ Autre sanction légère déterminée par le Comité de discipline</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sanction qui peut être appliquée par un membre du Conseil d'administration.</li><li>▪ Un rapport de l'événement est transmis au Comité de discipline de l'ORB.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DU PERSONNEL ENTRAÎNEUR</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Représenter un modèle pour les joueuses et agir toujours dans le meilleur intérêt des enfants et du sport.</li><li>▪ Sensibiliser les joueuses à l'esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.</li><li>▪ Dédramatiser la défaite en considérant la victoire seulement comme un des plaisirs à jouer à la ringuette et véhiculer cette notion auprès de ses joueuses.</li><li>▪ Apprendre aux joueuses que les règlements visent à les protéger et à établir des normes permettant de déterminer un gagnant et un perdant.</li><li>▪ S'assurer que les équipements et les installations sportives respectent le niveau de développement des joueuses et les principes de sécurité.</li><li>▪ Utiliser un langage adéquat, sans injure, ni expression vulgaire.</li></ul>	



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LE PERSONNEL ENTRAÎNEUR (suite)

<b>CODE ORANGE OU 2<sup>ÈME</sup> INFRACTION POUR UN MÊME ÉVÉNEMENT (INFRACTION GRAVE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avertissement par écrit</li><li>▪ Imposition de suspension</li><li>▪ Geste réparateur (ex. excuses écrites ou publiques)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Convocation pour audience devant le Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ Copie de l'avertissement écrit adressée au Comité de discipline de l'ORB.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DU PERSONNEL ENTRAÎNEUR</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Connaître et respecter les règles de Ringuette Québec, Rive-Sud et de l'ORB et les défendre en tout temps.</li><li>▪ Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de ses joueuses.</li><li>▪ Respecter et traiter chaque joueuse de façon équitable (temps de glace, communications, etc.)</li><li>▪ Respecter les entraîneurs, les joueuses adverses et leurs partisans et exiger un comportement identique de ses joueuses.</li><li>▪ Accepter la victoire dans la modestie sans ridiculiser l'adversaire.</li><li>▪ Se rappeler que la ringuette n'est pas une fin mais un moyen. Aucuns moyens illégaux ou tricherie pour gagner ne seront tolérés.</li><li>▪ En cas de situation conflictuelle, garder son calme et rechercher la sécurité des joueuses, des spectateurs et des arbitres.</li></ul>	



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LE PERSONNEL ENTRAÎNEUR (suite)

<b>CODE ROUGE OU 3<sup>ÈME</sup> INFRACTION POUR UN MÊME ÉVÉNEMENT (INFRACTION TRÈS GRAVE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Imposition de suspension</li><li>▪ Avertissement final par lettre</li><li>▪ Expulsion de l'ORB</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Convocation pour audience devant le Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ Copie de l'avertissement ou de la décision écrite adressée au Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ En cas d'expulsion du membre de l'ORB, les responsables des loisirs de la Ville de Boucherville ou de Varennes en seront aussi avisés par écrit.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DU PERSONNEL ENTRAÎNEUR</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respecter son pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des joueuses.</li><li>▪ Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et actions. Ne manifester aucune violence physique ou verbale envers quiconque.</li><li>▪ Ne pas consommer, être en possession ou sous l'effet d'alcool ou de substances illicites (drogues) lorsqu'en fonction et sensibiliser les joueuses aux problèmes reliés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.</li><li>▪ Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de ses collègues, entraîneurs et dirigeants. Ne jamais s'en servir pour provoquer l'adversaire ou une tout autre personne en lien avec le sport.</li><li>▪ Assurer la présence d'un adulte féminin en tout temps lorsqu'un adulte masculin est présent dans la chambre des joueuses.</li><li>▪ S'assurer qu'un entraîneur (féminin ou masculin) ne se retrouve jamais isolé et/ou à l'écart avec une joueuse.</li></ul>	



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LES PARENTS

<b>CODE JAUNE (INFRACTION LÉGÈRE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avertissement verbal</li><li>▪ Avertissement par lettre</li><li>▪ Geste réparateur (ex. excuses écrites ou publiques)</li><li>▪ Autre sanction légère déterminée par le Comité de discipline</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sanction qui peut être appliquée par un membre du Conseil d'administration ou un membre du personnel entraîneur.</li><li>▪ Un rapport de l'événement est transmis au Comité de discipline de l'ORB.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DES PARENTS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ne jamais oublier que leur enfant joue à la ringuette pour son propre plaisir, pas pour celui de ses parents.</li><li>▪ Encourager leur enfant au respect de la vision de l'esprit sportif, des règles du jeu et de celles de l'équipe.</li><li>▪ Aider leur enfant à chercher à améliorer leurs habiletés et à développer leur esprit sportif, en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire. Un effort honnête vaut tout autant que la victoire.</li><li>▪ Juger objectivement les possibilités de leur enfant et éviter les projections.</li><li>▪ Reconnaître les bonnes performances des joueuses comme celles des joueuses de l'équipe adverse.</li><li>▪ Encourager tous les participants de manière civilisée et maintenir un climat de saine compétition en se respectant aussi entre parents.</li><li>▪ Considérer chaque enfant avec respect et reconnaître que chaque joueuse a droit à l'erreur.</li><li>▪ Considérer les arbitres comme une ressource indispensable et non comme des adversaires.</li><li>▪ Utilisation interdite d'un téléphone cellulaire, un appareil photo ou vidéo dans les chambres. Un cellulaire sera toléré uniquement s'il est destiné à diffuser de la musique. Les parents sont responsables des appareils de leurs enfants d'âge mineur. En cas de mauvaise utilisation, le personnel entraîneur pourra confisquer l'appareil et le remettre à la sortie de la chambre.</li></ul>	



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LES PARENTS (suite)

<b>CODE ORANGE OU 2<sup>ÈME</sup> INFRACTION POUR UN MÊME ÉVÉNEMENT (INFRACTION GRAVE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avertissement par écrit</li><li>▪ Geste réparateur (ex. excuses écrites ou publiques)</li><li>▪ Interdiction d'assister aux pratiques ou aux parties de son enfant.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Convocation pour audience devant le Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ Copie de l'avertissement écrit adressée au Comité de discipline de l'ORB.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DES PARENTS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Démontrer du respect envers le personnel entraîneur, les dirigeants, les arbitres et officiels hors glace et encourager tous les participants à faire de même.</li><li>▪ Apporter des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match.</li><li>▪ Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.</li><li>▪ Respecter les joueuses, le personnel entraîneur et les partisans des équipes adverses.</li><li>▪ Encourager leur enfant par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.</li><li>▪ Respecter les bénévoles de l'organisation et reconnaître la valeur et l'importance de leur implication. Ils consacrent leur temps et leurs énergies à fournir des activités sportives aux enfants.</li><li>▪ Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié sur et hors de la patinoire, en s'exprimant poliment et en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème. Et ce de façon verbale, non-verbale, physique et virtuelle.</li></ul>	



## RÈGLES DE CONDUITE POUR LES PARENTS (suite)

<b>CODE ROUGE OU 3<sup>ÈME</sup> INFRACTION POUR UN MÊME ÉVÉNEMENT (INFRACTION TRÈS GRAVE)</b>	
<b>SANCTIONS POSSIBLES EN CAS DE NON-RESPECT</b>	<b>APPLICATIONS POSSIBLES DE LA SANCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avertissement final par lettre</li><li>▪ Interdiction d'assister aux pratiques ou aux parties de son enfant</li><li>▪ Expulsion de l'ORB</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Convocation pour audience devant le Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ Copie de l'avertissement ou de la décision écrite adressée au Comité de discipline de l'ORB.</li><li>▪ En cas d'expulsion du membre de l'ORB, les responsables des loisirs de la Ville de Boucherville ou de Varennes en seront aussi avisés par écrit.</li></ul>
<b>OBLIGATIONS DES PARENTS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rester maître de soi en tout temps et assumer l'entière responsabilité de ses paroles et de ses actions. Ne manifester aucune violence verbale ou physique envers quiconque.</li><li>▪ Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des joueuses, entraîneurs et dirigeants. Ne jamais s'en servir pour provoquer l'adversaire ou une autre personne en lien avec le sport.</li><li>▪ Il est strictement interdit de faire part d'un mécontentement à l'entraîneur à la suite d'une pratique ou d'un match. Tout mécontentement doit être signalé à la personne désignée gérante par l'entraîneur en chef ou au responsable des entraîneurs.</li></ul>	